

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 23 novembre 2021 à 19 h 00**

Excusés :

- Philippe MICHEL procuration à Céline VUILLEMIN
- Gilles CRETENET procuration à Claude BINETRUY
- Muriel MICHEL procuration à Elodie DUBOIS
- Marc NOE procuration à Nathalie TITUS
- Christophe BERTHOLD procuration à Mohamed EL ASAASS

Absents :

- Laurie SAUPHAR-CABRERA
- Jean-Paul JOURNOT (en début de séance)

Soit 20 présences physiques et 5 procurations = 25 votants en début de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du mardi 23 novembre 2021.

Secrétaire de séance : Françoise REMONNAY.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 septembre 2021.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

**ORDRE DU JOUR – Session ordinaire**

---

**1°) CONVENTION DE FINANCEMENT POUR DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES : rue du Maréchal Juin**

Dans le cadre des travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales « rue du Maréchal Juin », il convient de signer une convention de financement de ces travaux entre la Commune et la Communauté de Communes.

En effet, considérant que la cession par la Commune de Villers Le Lac de la parcelle cadastrée section BD n° 35 à GS IMMO (représenté par Antoine SIMONIN), suite à délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2020, rend nécessaire la réalisation de travaux de dévoiement d'une canalisation d'eaux pluviales urbaines de la rue du Maréchal Juin, en vue de la viabilisation de la parcelle concernée, la CCVM accepte d'ajouter à son programme de travaux 2021 sur le réseau d'eaux pluviales lesdits travaux.

La CCVM est Maître d'ouvrage de l'opération, les travaux concernés relevant de la compétence communautaire.

Ces travaux étant rendus nécessaires par la cession décidée par la Commune, la Commune doit accepter de rembourser à la CCVM, à l'issue de la réception des travaux, le montant HT de ceux-ci. A titre indicatif, le coût prévisionnel HT de l'opération est de 57.000 €.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

## **2°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Afin de permettre l'annulation de titres établis deux fois, par erreur, au compte 673, pour des sommes versées par la CAF, il convient de modifier certains crédits du budget 2021 de la manière suivante.

Diminution des crédits du compte 022 « dépenses imprévues » de 6.500,00 €.

Augmentation des crédits du compte 673 « titres annulés » de 6.500,00 €.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 25

## **3°) AUTORISATION DE DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2022**

(Arrivée de Jean-Paul JOURNOT pendant l'exposé du point : soit 26 votants).

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1, stipule que jusqu'à adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité, avant adoption du budget 2022, soit entre janvier et mars 2022, d'engager certaines dépenses d'investissement, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant adoption du budget 2022, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021, tant au budget général qu'au budget bois.

Les dépenses correspondantes seront bien évidemment inscrites au budget 2022.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

#### **4°) TARIFS 2022**

Lors de la commission Finances du 28 octobre 2021, les différents tarifs des services proposés par la Commune (location de la salle des fêtes, cantines, périscolaires...) ont été revus pour l'année 2022.

Lors de cette même commission, il a été débattu du montant et des durées des concessions dans les cimetières. Comme dans beaucoup de Commune, le problème d'agrandissement des cimetières est à prendre désormais en compte. Une des solutions est de supprimer (à plus ou moins long terme) la possibilité d'acquérir des concessions perpétuelles.

Dans un premier temps, la commission propose d'augmenter en conséquence les concessions perpétuelles de manière à décourager cette possibilité et de proposer des concessions trentenaires et cinquantenaires.

Cette discussion sera ensuite reprise en 2022, après un an d'application de ces nouveaux tarifs et, suivant les réactions, pourra peut-être entraîner la suppression pure et simple de nouvelles concessions perpétuelles.

Le tableau des différents tarifs 2022 est joint à ce compte-rendu.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

#### **5°) RECTIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE**

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 9 septembre 2021 une délibération a été prise, qui prévoyait la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Cette délibération a été refusée par le contrôle de légalité car les termes employés ne sont plus d'actualité. Une commune ne peut plus supprimer l'exonération, elle peut seulement décider de limiter cette exonération.

Le résultat pour le contribuable reste le même, mais la délibération ne peut pas être prise en compte en l'état, elle doit à nouveau être rédigée avec les termes suivants : « le conseil municipal **décide de limiter l'exonération** de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation ».

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

## **6°) MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LES AGENTS EN CHARGE DE LA SALLE DES FETES**

Suite à la réorganisation de la gestion de la salle des fêtes après le départ de Jean-Pierre SIRON et la nomination de Bruno KOHLER, il convient de prévoir la mise en place d'astreintes pour les nouveaux agents en charge de ce service, soit Bruno KOHLER mais aussi les agents des services techniques qui assureront son remplacement un week-end par mois et pendant ses absences (congés, maladie).

Mme le Maire demande donc l'autorisation de verser des indemnités d'astreinte aux différents agents qui assurent la gestion de la salle des fêtes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

## **7°) CESSION D'UN TERRAIN A LA SCI LES BASSINS « route des Combes »**

La SCI Les Bassins, représentée par Yvan et Adrien DUBAT, propriétaire de la parcelle cadastrée section C n° 286 « route des Combes » sollicite la cession d'une partie du domaine public située en bordure de sa propriété.

Ce terrain n'étant d'aucune utilité pour la commune puisqu'il est enclavé dans la propriété de la SCI Les Bassins, Mme le Maire propose de déclasser puis de céder 15m<sup>2</sup> du domaine public au prix fixé par les services fiscaux soit 40 €/m<sup>2</sup>, soit 600 €.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la SCI Les Bassins.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

## **8°) ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE NEOLIA « rue du Maréchal Juin »**

La Société NEOLIA, qui souhaite mettre en vente les pavillons dont elle est propriétaire « rue du Maréchal Juin », sollicite au préalable la rectification des limites effectives des propriétés concernées.

Ces diverses rectifications d'alignement entraînent une cession à la Commune par NEOLIA de 119m<sup>2</sup> et de la Commune à NEOLIA de 29m<sup>2</sup>.

Ces échanges se feront sans soulte, frais de bornage et de notaire à la charge de NEOLIA.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

### **9°) MOTION DE SOUTIEN CONTRE LE NOUVEAU CONTRAT ETAT-ONF**

Ce point n'a plus lieu d'être. En effet, lors de la réunion qui s'est tenue le 17 novembre au salon des Maires sur le stand de la Fédération nationale des Communes Forestières et de France Bois Forêt, le Ministre de l'Agriculture a annoncé l'annulation de la contribution complémentaire des communes forestières au budget de l'ONF prévue en 2023.

### **10°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable était joint à la convocation. Ce point n'entraîne pas de délibération.

Claude BINETRUY, secrétaire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Plateau du Russey, se tient à la disposition de ceux qui pourraient avoir des questions. Il précise que 100% des analyses sont bonnes, que le rendement s'améliore, il est actuellement de 75.9%.

### **11°) RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS**

Mme le Maire informe que le recensement de la population aura lieu, pour la commune de Villers Le Lac, du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Il aurait dû être réalisé en 2021 mais a été reporté en raison des conditions sanitaires. Pour rappel, le recensement a lieu tous les cinq ans.

Pour permettre cette opération, la Commune doit recruter 11 personnes qui auront pour mission d'assurer la réalisation de ce recensement et 1 coordonnateur communal qui gèrera l'opération et les 11 agents recenseurs.

A ce jour, 8 personnes sont déjà pressenties et Karine NAPPEY (agent administratif à la Mairie) assurera la fonction de coordonnateur communal.

Des formations sont prévues pour ces agents début Janvier.

Mme le Maire profite de ce point pour demander aux membres présents que s'ils connaissent des personnes qui pourraient être intéressées par la réalisation du recensement, ils n'hésitent pas à leur dire de prendre contact avec Marguerite JACQUOT ou Karine NAPPEY. Pour information, les jeunes retraités sont des candidats idéaux pour ce genre de missions (ils connaissent bien la commune, les habitants et sont disponibles). Les agents recenseurs doivent être des personnes fiables, discrètes et très organisées.

La rémunération de ces agents est faite en fonction du nombre de logements et de personnes recensés. Mme le Maire propose de leur attribuer :

- 1.20€ par imprimé de logement recensé
- 1.60€ par imprimé d'habitant recensé.
- des bons d'essence aux agents qui devront impérativement utiliser leur véhicule (Pissoux, Chauffaud...).
- une prime de 500 € au coordonnateur communal.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir lui donner l'autorisation de recruter et de rémunérer le personnel nécessaire à la réalisation du recensement de la population 2022.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

## 12°) QUESTIONS DIVERSES

- Avant de passer aux questions diverses, Mme le Maire tient à informer le Conseil Municipal, que l'emprunt de 500.000€ prévu au budget 2021 a été réalisé.

Etant donné l'égalité des propositions du Crédit Mutuel et de la Banque Populaire, il a été opté pour un emprunt de 250.000€ dans ces deux banques, plutôt que de tout attribuer à l'une ou l'autre des deux banques.

- Mme le Maire fait part ensuite du départ, fin décembre 2021, du Directeur des Services Techniques : Fabrice MICHEL. En raison des congés et des récupérations qu'il lui reste à écouler, il quittera son poste fin novembre.

Son remplacement sera assuré en interne, par Frédéric ROGNON, qui était son adjoint.

- Par ailleurs, Mme le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil Municipal du 15 juin 2021, il avait été délibéré la nomination des délégués de la Commune titulaires et suppléants au Parc Naturel Régional.

Ont été nommés titulaires :

Pascal ROUGNON ; Céline VUILLEMIN ; Christophe BERTHOLD

Ont été nommés suppléants :

Thierry BERNARDIN ; Léa FAIVRE-PIERRET ; François VILLIER.

Or, depuis cette date Christophe BERTHOLD n'a participé à aucune des réunions et n'a même pas pris la peine de s'excuser et de donner procuration à un collègue.

Mme le Maire aimerait que chacun soit bien conscients, que lorsqu'on s'engage sur une fonction, quelle qu'elle soit, elle compte sur ceux qui s'engagent pour l'assumer pleinement. Et en cas d'empêchement, ce qui peut arriver à tout le monde, il faut impérativement penser à s'excuser et surtout à donner procuration à quelqu'un.

C'est pourquoi elle demande officiellement à Christophe BERTHOLD s'il tient réellement à être délégué titulaire auprès du Parc Naturel Régional ?

S'il souhaite se retirer, il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal la nomination d'un nouveau délégué titulaire.

Etant donné son absence ce soir, Thierry EME informe Mme le Maire qu'il verra avec lui et qu'il lui donnera sa réponse.

Mme le Maire passe ensuite aux questions diverses qui lui ont été adressées par la liste d'opposition :

*1°) La mobilité étant une urgence dans notre commune, qu'est-il prévu dans l'année 2022 qui vient, en termes de transport en commun routier et ferroviaire ?*

Réponse de Mme le Maire :

« Depuis juin 2021, la loi LOM (loi organisation de la mobilité) a permis aux communautés de communes de prendre la compétence des transports (sauf scolaires et ferroviaires) ce qui nous permet de pouvoir agir directement.

Villers Le Lac faisant partie de AUD, le RUN (réseau urbain neuchatelois) dans son plan d'action n° 4, a fléchi des actions sur le transfrontalier, parking, bus en amont de la frontière.

Je vous rappelle qu'au niveau des déplacements dans Villers, un taxi est mis à disposition des anciens gratuitement et que le transport à la demande sur la CCVM pour 2€ est en place depuis des années.

Les transports réguliers en bus au départ de Villers Le Lac avaient été supprimés faute de passager.

La mobilité en montagne et en zone rurale reste un sujet important.

Pour information, le trafic ferroviaire reprendra fin décembre. »

*2°) Où en est-on avec l'étude de la voie de mobilité douce entre le saut du Doubs et Morteau ?*

Réponse de Mme le Maire :

« Voulez-vous parler du « chemin des rencontres » ?

Dans ce cas, sachez que le dossier est toujours en cours, mais que des problèmes persistent avec certains propriétaires qui ne veulent pas que le chemin traverse leur terrain ».

*3°) Aux vues de l'état de certaines routes sur notre commune, a-t-on établi un plan d'investissement de rénovation sur plusieurs années de ces tronçons, avec un ordre de priorité ?*

Réponse de Mme le Maire :

« La rénovation de nos 80km de route fait partie d'un calendrier que nous essayons de suivre chaque année en fonction de l'urgence des travaux, des

capacités financières de la Commune, mais surtout du calendrier de nos partenaires. »

**4°) A quel horizon démarre la réflexion sur le respect du cahier des charges du PNR pour la commune de Villers Le Lac ?**

Réponse de Mme le Maire :

« Cette question m'étonne car la charte du PNR a été signée et que désormais toutes les décisions prises par la Commune et la CCVM doivent et sont donc en accord avec cette charte. Tout est surveillé, étudié en conséquence. »

**5°) Quelles sont les actions en cours pour l'enlèvement du remblai sur les rives du Doubs en face d'Axon ?**

Réponse de Mme le Maire :

« J'ai pris les mesures nécessaires dès le début et la procédure est sur le bureau du Procureur de la République.

Le lit majeur du Doubs n'a pas été atteint contrairement aux dires de certains. Les services de l'Etat sont venus sur place pour les constatations d'usage. Nous sommes dans l'attente de la réponse du Procureur. »

**6°) Pour quelles raisons envoyer un courrier non ciblé à tous les parents de l'école du centre concernant la discipline à la cantine ?**

Réponse de Mme le Maire :

« Ce début d'année scolaire a été très compliqué tant dans les services de cantine que de périscolaire.

14 avertissements et 2 exclusions provisoires ont été prononcés rien que pour les mois de septembre et octobre. Du jamais vu, pour info pour toute l'année scolaire 2020/2021, 23 avertissements avaient été prononcés.

J'ai pensé qu'il fallait absolument remettre les choses au clair au plus vite. Le courrier a été envoyé à tous les parents, afin que chacun soit bien conscient des problèmes récurrents rencontrés désormais dans ces services. »

**7°) Pour quelles raisons incitez-vous les parents des enfants qui le peuvent à les retirer de la cantine ?**

Réponse de Mme le Maire :

« Je pense avant tout au bien-être de l'enfant et qu'il est toujours plus bénéfique pour un enfant de pouvoir faire une pause pendant le temps de midi. Lorsque l'un des parents est à la maison, il est beaucoup plus reposant pour un enfant de rentrer chez lui, manger tranquillement, plutôt que de rester en collectivité. »

**8°) Quel est l'état d'avancement du projet de construction d'un bâtiment commercial derrière l'usine FFB à l'entrée de la commune ?**



Réponse de Mme le Maire :

« Le permis de construire a été accordé le 24 août 2021.

Un recours gracieux a été reçu en Mairie le 25 octobre 2021 déposé par la société FFB. »

**9°) Quel est l'état d'avancement du projet de construction d'un bâtiment CUMA dans la zone résidentielle de la Courpée en face du stade ?**

Réponse de Mme le Maire :

« Les travaux sont en cours. »

**10°) Confirmer-vous que Fabrice MICHEL a quitté ses fonctions de responsable des services techniques de la ville ? Si oui, quelle en est la raison et le plan de remplacement ?**

Réponse de Mme le Maire :

« J'avais prévu de vous en informer ce soir, la réponse vous a donc été donnée précédemment. »

Mohamed EL ASAASS demande des informations sur les travaux du collège et les problèmes engendrés pour la circulation notamment aux horaires scolaires.

Réponse : il va être regardé la possibilité d'empêcher les parents d'élèves de monter l'Impasse du Rang.

- Avant de lever la séance, Mme le Maire rappelle quelques dates à noter :
  - Vendredi 26 et samedi 27 novembre – collecte pour la banque alimentaire
  - Dimanche 5 décembre à 11h – cérémonie au monument aux Morts
  - Vendredi 7 janvier 2022 – vœux au Maire
  - Mardi 18 janvier 2022 – vœux au monde associatif et économique. Si les conditions sanitaires le permettent.
  - Et pour terminer, les dates des élections qui se dérouleront en 2022 :
    - 10 et 24 avril** pour les élections présidentielles ;
    - 12 et 19 juin** pour les élections législatives.

Mme le Maire insiste que le fait qu'elle compte sur chaque conseiller pour assurer la tenue des bureaux de vote et du dépouillement.

La séance est levée à 20 h 35.